



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Secteurs sauvegardés : Paris

Question écrite n° 12085

### Texte de la question

M Edouard Frederic-Dupont demande a M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer les raisons pour lesquelles le plan de sauvegarde du VIIe arrondissement, adopte a l'unanimité le 23 mars 1988, apres 18 ans de procedure, n'a pas encore ete transmis au Conseil d'Etat. Il a d'autant plus de raisons de poser cette question que M le prefet d'Ile-de-France lui ecrivait le 25 novembre 1988 que le rapport au Conseil d'Etat etait en cours de redaction au ministere et que le dossier complet devait etre depose a la haute juridiction avant la fin de l'annee 1988.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer a transmis le dossier definitif du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegarde du 7e arrondissement de Paris au Conseil d'Etat, le 29 mars 1990, en vue de son approbation par decret.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric-Dupont •douard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12085

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 1989, page 1868